



Conseil régional
de l'environnement
de Montréal

***MÉMOIRE SUR L'AVENIR DU MONT ROYAL
DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL***

***PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC***

MONTRÉAL, LE 7 MAI 2002

Direction : Robert Perreault

Rédaction : Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal

454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec)
H2J 1E7

(514) 842-2890
cremtl@cam.org

©2002

Situé au cœur de la nouvelle ville de Montréal, le mont Royal s'élève au milieu de la trame urbaine représentant un site naturel, un lieu de vie et un emblème important pour l'ensemble des montréalais. Les citoyens se l'approprient de bien des façons, notamment en côtoyant ses espaces verts, les institutions qui l'habitent ou en profitant des panoramas exceptionnels qu'il offre depuis ses trois sommets. Mais la renommée du mont Royal dépasse les limites de l'île. En effet, elle correspond à un lieu connu et visité par les touristes tant québécois, canadiens, qu'étrangers.

Or, divers projets de développement exercent continuellement des pressions sur ce site unique, mettant en péril certains secteurs de ce patrimoine montréalais tant au niveau de ses espaces naturels, de son paysage que de son patrimoine bâti. Il est donc nécessaire que le Ministère de la Culture et des Communications dote le mont Royal d'un statut de protection solide et durable.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal se préoccupe particulièrement du mont Royal comme milieu naturel et donc oriente ses recommandations vers les espaces verts présents sur le site. Toutefois, le CRE-Montréal reconnaît aussi l'importance du domaine bâti présent sur le site, qui dans certains cas est l'œuvre de grands architectes et évoque un pan de l'histoire montréalaise. Ces constructions revêtent alors un intérêt architectural et historique incontestable non seulement pour les montréalais mais également pour l'ensemble des Québécois. D'autre part, par sa situation géographique particulière où l'urbanité tient une place prépondérante, et cela depuis la création de Montréal, le mont Royal doit composer avec de multiples vocations qui font partie aussi de sa richesse historique, culturelle et naturelle. La qualité plurielle de ce site nécessite de déterminer les différents enjeux qui le concernent.

LE MILIEU NATUREL ET SA RELATION À LA POPULATION

Tout d'abord, il est important d'évoquer le **caractère vert incontournable du site** dont le parc du Mont-Royal, fruit des plans du grand architecte paysagiste Olmstead, représente une partie certes significative mais une partie seulement. Espace de loisir et de détente par excellence, il est aussi à l'origine d'une première découverte de la nature pour de nombreux montréalais. Les bénéfices liés aux espaces verts en ville ne sont plus à démontrer, tant en termes de qualité de vie des citoyens, qu'en termes de qualité de l'environnement (comme la filtration de l'air et des rayons UV du soleil, le drainage des eaux de pluie). L'appropriation de ce lieu par la population locale est incontestable ; ne l'est pas moins, l'attrait qu'il représente pour les touristes. À ce titre, le parc du Mont-Royal est un bien culturel pour tous les Québécois. La protection de ce patrimoine vert doit donc être assurée et augmentée, notamment en réduisant la dimension des stationnements à la maison Smith et au Lac aux Castors, et en limitant le passage des véhicules transitant par la voie Camilien Houde pour circuler entre les flancs est et ouest de la Montagne.

Toutefois, la notion d'espaces verts faisant partie du mont Royal dépasse largement les limites de l'actuel parc du Mont-Royal. Il existe toujours autour du parc plusieurs grands espaces verts localisés sur des terrains appartenant à des institutions, telles que des cimetières, des hôpitaux, des universités, des collèges et des communautés religieuses, qui font partie non seulement du paysage du mont Royal, mais qui viennent aussi agrandir les limites «vertes» du parc. Il faut porter une attention particulière à ces espaces verts privés qui participent de la nature sur la Montagne. Il suffit d'imaginer à quoi ressemblerait le mont Royal entièrement construit et dont le domaine vert se confinerait aux seules limites de l'actuel parc pour en comprendre toute l'importance.

Premièrement, afin de consolider et d'agrandir le parc du Mont-Royal, il est important de mettre en place un **programme pro-actif d'acquisition** des espaces verts en bordure du parc en commençant par le boisé du sommet de la colline d'Outremont d'une superficie de neuf hectares (dont une partie est située dans la portion nord-est du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges).

Deuxièmement, jouxtant directement le parc du Mont-Royal, les **cimetières** ont un rôle capital à jouer dans la conservation des espaces verts de la Montagne et du paysage naturel de la Montagne. Par conséquent, il est important que cette vocation soit maintenue et que le développement de projets de construction de bâtiments funéraires soit écarté.

Troisièmement, le parc du Mont-Royal est ceinturé par une **couronne institutionnelle riche en espaces verts** qui doivent faire également l'objet d'une protection. Certains de ces terrains comprennent notamment des arbres matures de grand intérêt par leur âge et leur essence. Il n'est pas nécessaire de démontrer la qualité de tels arbres (tant en termes esthétique, environnemental qu'au niveau de l'habitat faunique qu'ils procurent) et leur caractère difficilement remplaçable une fois coupés. Ils font partie intégrante du patrimoine vert du mont Royal. Néanmoins, il n'existe aucune garantie de pérennité de ces espaces verts puisqu'ils sont susceptibles de disparaître au profit de projets de développement. Conséquemment, il faut prendre rapidement les mesures nécessaires afin de s'assurer que ces espaces verts soient conservés et viennent ainsi consolider le domaine vert du mont Royal.

LA PLACE DU MONT ROYAL DANS LE PAYSAGE MONTRÉALAIS

Le mont Royal représente le seul lieu naturel sur toute la superficie de l'île de Montréal offrant l'opportunité unique d'admirer un panorama de la Ville dans toutes les directions, le fleuve Saint-Laurent et même au-delà puisqu'il est possible par temps clair de distinguer les Montérégiennes et les Laurentides. Inversement, sa morphologie impose fortement sa présence dans le paysage

montréalais et cela depuis une grande distance de la montagne elle-même. Le mont Royal fait donc indubitablement partie du «décor» montréalais et participe au visage particulier de la Ville.

S'assurer que cette fonction paysagère demeure à l'avenir est crucial pour le maintien de l'attrait général de la Ville et celui que le lieu exerce non seulement sur ses habitants mais également sur les visiteurs. Il apparaît indispensable de donner des directives précises quant aux modifications possibles **des vues sur et depuis le mont Royal**.

L'INSERTION DANS LE RÉSEAU VERT MONTRÉALAIS

Développer le réseau vert à Montréal n'est pas un projet nouveau puisque le projet Archipel qui poursuivait cet objectif remonte à 1979. Relier le mont Royal à d'autres grands espaces verts, tels que le parc Lafontaine et le Jardin Botanique, ou à des lieux d'intérêt culturel et patrimonial comme le centre-ville et le Vieux-Port, par des **corridors verts** permettrait à la population locale et aux visiteurs de circuler entre ces lieux de loisir et de détente, non seulement en utilisant des modes de déplacements alternatifs (marche, vélo, patins), mais également en demeurant dans un environnement propice à de telles activités. De plus, les résidents des quartiers traversés bénéficieraient également de tels corridors verts comme voie de déplacement à la fois sécuritaire et agréable. Finalement, l'amélioration de la promenabilité générale de la ville de Montréal et de l'accessibilité au parc du Mont-Royal pour les personnes à pied ou en vélo participe à une meilleure qualité de vie urbaine et à la mise en valeur du mont Royal. De ce fait, il devrait être considéré dans les plans de développement.

LE MONT ROYAL, UN SITE D'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS

Il ne fait aucun doute que la grande valeur du mont Royal, du point de vue de son caractère historique, de la richesse de ses domaines bâti et naturel, de sa position et de ses usages, le place au rang du patrimoine collectif québécois à protéger. Mais parce qu'il fait partie avant tout du cadre de vie des montréalais, **sa gestion devrait rester du domaine local**, c'est-à-dire dans le giron de l'administration municipale. La récente nomination d'un directeur du mont Royal représente un pas important dans l'instauration d'une structure administrative solide pour le Mont Royal. Toutefois, la mise en place d'une **Commission du mont Royal** permettrait de s'assurer que le processus de décision s'opère dans un esprit de concertation. Pour cela, et parce que le Mont Royal représente un patrimoine important pour l'ensemble des montréalais, la Commission devrait réunir non seulement les acteurs du territoire concerné mais également des représentants de la société montréalaise qui se sentent interpellés par les modifications projetées pour le mont Royal. Cette Commission donnerait ainsi une légitimité aux recommandations qu'elle formulerait à l'égard du devenir du Mont Royal.

RECOMMANDATION

Reconnaissant la grande valeur du mont Royal, sur le plan écologique, du paysage et du domaine bâti, et par là même sa grande spécificité, le CRE-Montréal recommande à la Commission des biens culturels du Québec qu'un statut national d'Arrondissement historique et naturel soit attribué au site du mont Royal et aux espaces verts compris sur son territoire.